

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, y compris le règlement modificatif (UE) 2020/878
Version: 1.2 | Date de révision: 21.10.2025 | Date de première édition: 19.04.2021

Pureflex

Section 1: Identification de la substance ou du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit: Mélange
Nom du produit: Pureflex

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance / du mélange: Matériau isolant haute performance
Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

AGITEC AG
Langwiesenstrasse 6
8108 Dällikon, Switzerland

Téléphone: +41 44 316 63 73
E-mail: info@agitec.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

International: +41 44 316 63 73

Section 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non dangereux

Classification physique

Non dangereux

Classification sanitaire

Non dangereux

Classification environnementale

Non dangereux

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mot d'avertissement (CLP): -
Mentions de danger (CLP): -
Conseils de prudence (CLP): -
Mentions EUH: -

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité

Pureflex

Section 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Dénomination chimique	Identification	%	Classification (CE) n° 1272/2008
Silice amorphe synthétique	CAS 7631-86-9	30 - 50 %	Aucune
Mousse de polyuréthane	CAS 9009-54-5	50 - 70 %	Aucune

Section 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	En cas d'inhalation de poussière, amener la personne à l'air frais. Se moucher, boire plusieurs verres d'eau pour se rincer. En cas de symptômes persistants ou d'irritations, consulter un médecin.
Contact avec la peau:	Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. En cas d'irritations, de démangeaisons ou de brûlures, consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux:	Ne pas se frotter les yeux et rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation persistante, de démangeaisons ou d'autres troubles, consulter un médecin.
Ingestion:	Boire plusieurs verres d'eau en état de conscience. Ne pas faire vomir.

4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

Les aérogels de silice repoussent l'eau (hydrophobes) et absorbent les lipides (lipophiles). L'inhalation de poussières peut entraîner un dessèchement temporaire et une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses, en particulier des voies respiratoires supérieures.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction adaptés à l'environnement local. Éloigner le matériau isolant des matériaux inflammables et refroidir à l'eau si le matériau est chaud.

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Inflammabilité:	Le produit est inflammable et produit de la chaleur et de la fumée en brûlant.
Risque d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Produits de décomposition dangereux:	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, suie, produits de décomposition organique, formaldéhyde, oxydes d'azote, aldéhydes, acides organiques, hydrocarbures, cyanure d'hydrogène, autres fumées irritantes ou toxiques.

Fiche de données de sécurité

Pureflex

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.3 Conseils aux pompiers

Point d'éclair:	Sans objet
Limites d'explosivité dans l'air – inférieure (g/m ³):	Inconnue
Température d'auto-inflammation:	200 °C
Méthode:	ASTM D-1929
Énergie minimale d'inflammation:	Inconnue
Vitesse de combustion:	Inconnue
Équipement de protection spécial:	Porter un équipement de protection incendie approprié pour éviter l'inhalation de gaz et de fumées issus de l'incendie.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante et éviter la formation de nuages de poussière. Utiliser l'équipement de protection individuelle décrit en section 8. Tenir toute source d'ignition à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure de protection de l'environnement particulière requise. Les autorités locales doivent être informées en cas de déversement important. Le matériau n'est pas soluble dans l'eau.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Utiliser immédiatement un aspirateur industriel adapté. Éviter de balayer ou de souffler pour ne pas former de poussière. Transférer les résidus dans un récipient identifié et éliminer conformément à la section 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir également la section 13.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les nattes et panneaux Pureflex peuvent produire de la poussière lors de la manipulation. Contrôler l'exposition aux poussières sur le lieu de travail. Éviter toute exposition à d'autres poussières. Une extraction locale est recommandée. Nettoyer immédiatement toute poussière générée. En cas d'utilisation d'eau pour réduire la poussière, utiliser du savon pour surmonter l'effet hydrophobe de l'aérogel. Minimiser l'exposition à la poussière en gardant le matériau dans son emballage jusqu'à l'utilisation. Éliminer les déchets. Les restes ne doivent être réutilisés que dans des zones où peu de poussière est générée. Éviter l'inhalation et le contact direct avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains et les vêtements après manipulation avec de l'eau et du savon.

Fiche de données de sécurité

Pureflex

Section 7: Manipulation et stockage

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le matériau dans des récipients hermétiquement fermés, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la chaleur et du feu. Ne pas stocker le matériau dans un endroit exposé à la lumière directe du soleil ou à un contact direct avec des substances chimiques volatiles, car cela peut entraîner des décolorations de surface. Éviter de stocker Pureflex avec des substances chimiques volatiles, car celles-ci peuvent être adsorbées par le produit.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Voir section 1

Section 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Silice amorphe

Les valeurs limites d'exposition professionnelle applicables sont celles des silices générales (CAS RN 7631-86-9)

Australie:	2 mg/m ³ , TWA, Fraction alvéolaire
Autriche (MAK):	4 mg/m ³ , TWA, Fraction inhalable
Finlande:	5 mg/m ³
Allemagne (TRGS 900):	4 mg/m ³ , TWA, Fraction inhalable
Inde:	10 mg/m ³ , TWA
Irlande:	2.4 mg/m ³ , TWA Fraction alvéolaire
Norvège:	1.5 mg/m ³ , TWA Fraction alvéolaire
Suisse:	4 mg/m ³ , TWA
Royaume-Uni (WEL):	6 mg/m ³ , TWA, Poussière totale inhalable 2.4 mg/m ³ , TWA, Fraction alvéolaire
US OSHA PEL:	6 mg/m ³

Poussière ou particules non spécifiées autrement:

US ACGIH:	10 mg/m ³ , TWA, inhalable 3 mg/m ³ , TWA, alvéolaire
Belgique:	10 mg/m ³ , TWA, inhalable 3 mg/m ³ , TWA, alvéolaire
Chine:	8 mg/m ³ , TWA 10 mg/m ³ , STEL
Italie:	10 mg/m ³ , TWA, inhalable 3 mg/m ³ , TWA, alvéolaire
Malaisine:	10 mg/m ³ , TWA, inhalable 3 mg/m ³ , TWA, alvéolaire
Espagne:	10 mg/m ³ , VLA, inhalable 3 mg/m ³ , VLA, R alvéolaire
France:	10 mg/m ³ , TWA inhalable 5 mg/m ³ , TWA alvéolaire

MAK: Concentration maximale sur le lieu de travail

OEL: Valeur limite d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit)

PEL: Valeur limite d'exposition admissible (Permissible Exposure Limit)

STEL: Valeur limite d'exposition de courte durée (Short Term Exposure Limit)

TLV: Valeur limite seuil (Threshold Limit Value)

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

TWA: Moyenne pondérée (journée de travail)

US ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

US OSHA: Administration américaine de la santé et de la sécurité au travail

VLA: Valeur limite environnementale (Valore Limite Ambientale)

WEL: Valeur limite d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Limit)

Fiche de données de sécurité

Pureflex

Section 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.2 Limitation de l'exposition

Mesures techniques de protection: Veillez à une aspiration locale suffisante afin de limiter l'exposition, notamment aux endroits où le produit est traité et où de la poussière peut se former.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire: Il est recommandé d'utiliser un appareil respiratoire à particules certifié si les valeurs limites d'exposition risquent d'être dépassées, notamment lorsque l'inhalation de poussières provoque des irritations.

Protection de la peau et des mains: Il est recommandé de porter des gants adaptés lors de la manipulation du produit pour éviter le dessèchement de la peau. Il est aussi conseillé d'appliquer une crème pour les mains avant et après la manipulation du matériau. Des vêtements de travail à manches longues et un pantalon sont également recommandés.

Protection des yeux: Port recommandé de lunettes à protections latérales ou visière.

Autres: Une bonne hygiène et des pratiques de sécurité sont généralement suffisantes. Prévoir un poste de rinçage oculaire et une douche de sécurité à proximité.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect / forme physique:	Couverture ou panneau blanc-jaunâtre (solide, flexible)
Odeur:	Aucune
pH:	Sans objet
Pression de vapeur:	Sans objet
Température de décomposition:	Supérieure à 180 °C
Stabilité:	Stable entre -40 et 100 °C
Point / plage d'ébullition:	Silice amorphe synthétique: 2'230 °C avec décomposition partielle Mousse de polyuréthane: Non disponible
Point / plage de fusion:	Silice amorphe synthétique: 1'700 °C avec décomposition partielle Mousse de polyuréthane: Aucune, décomposition en gaz
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Densité relative:	60 – 300 kg/m ³ à 20 °C
% Volatil (en volume):	Négligeable
Taux d'évaporatio:	Sans objet
Viscosité:	Sans objet
Coefficient de partage (n-octanol / eau):	Sans objet
Point d'éclair:	Sans objet
Limites d'explosivité dans l'air – inférieure (g/m ³):	220 g/m ³ (poussière)
Température d'auto-inflammation:	200 °CASTM D-1929
Méthode:	

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

Fiche de données de sécurité

Pureflex

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactivité observée dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

Éviter les flammes et l'exposition prolongée à des températures supérieures à la température d'utilisation recommandée.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne se forme dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

Section 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Inhalation:	L'inhalation de poussière peut provoquer des irritations temporaires des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.
Ingestion:	Aucun effet secondaire attendu n'a cependant été observé.
Contact avec la peau:	La manipulation peut provoquer une sécheresse et une irritation cutanée temporaire.
Contact avec les yeux:	Le contact peut entraîner des rougeurs et des fissures. La poussière peut provoquer des lésions abrasives.
Effets chroniques:	Aucun connu.
Sensibilisation:	Aucun composant n'est connu comme sensibilisant.
Mutagénicité germinale:	Aucun composant n'a montré de potentiel mutagène sur les cellules germinales.
Toxicité pour la reproduction:	Les composants ne sont pas considérés comme toxiques pour la reproduction.
Cancérogénicité:	Aucun composant n'est classé comme cancérigène ou potentiellement cancérigène par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer), le NTP (Programme National de Toxicologie), l'OSHA (Agence américaine de sécurité au travail), l'ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) ou l'UE.
Valeurs de toxicité aiguë:	Les composants ne sont pas toxiques en cas d'exposition aiguë.

11.2 Informations complémentaires sur les dangers

Aucune connue.

Fiche de données de sécurité

Pureflex

Section 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Le produit doit être éliminé dans une décharge autorisée, conformément aux réglementations nationales, régionales et locales. Éviter la formation de poussière en couvrant immédiatement le produit après utilisation.

Section 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non classé comme marchandise dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Non réglementé

Non réglementé

Fiche de données de sécurité

Pureflex

Section 14: Informations relatives au transport

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre:	Non réglementé	Transport maritime:	Non réglementé
Transport aérien:	Non réglementé	Transport fluvial:	Non réglementé
Transport ferroviaire:	Non réglementé		

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Section 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement / réglementations spécifiques concernant la substance ou le mélange

Saisie dans des systèmes externes de fiches techniques ou pour les transformateurs de mousse PU

Les polyuréthanes flexibles sont des polymères et, selon les systèmes de données (par ex. IMDS), sont définis comme produits et non comme substances chimiques. Conformément au règlement REACH, la mousse de polyuréthane est considérée comme un « article ».

La production de mousse PU implique divers composants de base, notamment des isocyanates, des polyols (composants principaux) et de l'eau (en faible proportion). Ces substances réagissent complètement au cours du processus de moussage et sont chimiquement intégrées à la matrice polymère. D'autres additifs fonctionnels, présents en faibles concentrations, peuvent également être utilisés, certains étant également liés chimiquement à la matrice.

Selon l'application finale et les exigences légales ou spécifiques du client, la mousse PU peut contenir:

- Catalyseurs aminés aliphatiques et/ou cycloaliphatiques
- Agents ignifugeants
- Composés polysiloxanes
- Catalyseurs métalliques inorganiques
- Pigments organiques et/ou inorganiques

Aucune substance interdite par les directives de recyclage de fin de vie (par ex. Hg, Cd, Pb ou Cr6+) n'est intentionnellement ajoutée à la formulation. Pour les clients du secteur automobile, l'intégration dans le système IMDS peut être requise. Outre le matériau mousse PU, les additifs doivent également être déclarés conformément à la liste GADSL.

GADSL = Liste mondiale des substances déclarables utilisées dans le secteur automobile

Note sur le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AGITEC AG n'est pas fabricant mais transformateur de substances ou de mélanges. Conformément au règlement REACH, AGITEC AG est considérée comme un utilisateur en aval et non comme un fabricant ou un importateur. La rédaction de fiches de données de sécurité (FDS) n'est donc pas obligatoire. Toutefois, si des substances figurant sur la liste des SVHC sont utilisées, une obligation d'information s'applique.

Selon les connaissances actuelles, les produits d'AGITEC AG ne contiennent pas de telles substances. Pour éviter toute confusion, AGITEC AG indique dans ses fiches techniques si une déclaration est requise. En cas de modification de la réglementation, AGITEC AG adaptera sa déclaration conformément à REACH.

Fiche de données de sécurité

Pureflex

Section 15: Informations réglementaires

15.2 Évaluation de la sécurité des substances

Aucune évaluation de la sécurité des substances n'a été réalisée.

Section 16: Autres informations

Évaluation HMIS

Indice HMIS : * = Chronique / 0 = Minime / 1 = Faible / 2 = Modéré / 3 = Élevé / 4 = Grave

Santé:	1
Inflammabilité:	2
Danger physique:	0

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ: Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont, selon AGITEC, exactes à la date d'entrée en vigueur. Toutefois, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes aux lois et règlements nationaux ou régionaux applicables. Par conséquent, AGITEC n'assume aucune responsabilité juridique quant à l'utilisation des informations ou à la confiance qui leur est accordée.